

Autorisation de signer le marché d'acquisition de composteurs individuels

DELIBERATION

N° 2023_26

Nombre de membres

En exercice 24

Présents 16

Pouvoir 3

Votes

Pour 19

Contre 0

Abstention 0

Date de la convocation
26 juin 2023

Secrétaire de séance
Jean-Louis ROCHUT

Vu la délibération D2023_07 du 13 mars 2023 autorisant le Président à lancer le marché d'acquisition de composteurs individuels,

Vu l'attribution des marchés par la Commission d'Appel d'Offres du 06 juillet 2023 de marchés à bon de commande de 2 ans reconductible 2 fois 1 an :

- **Lot 1 : Fourniture de composteurs et bioseaux**
l'entreprise retenue est la société QUADRIA
- **Lot 2 : Fourniture de lombricomposteurs et de vers à compost**
l'entreprise retenue est la société MISTER GREEN

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité le Président à contractualiser avec ces entreprises et à signer tous les documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT



Le Président

Jean-Michel DEZELU

